

04.11.2016 – 10:00 Uhr

Vaccination contre la grippe: un service proposé en pharmacie sans rendez-vous

Berne-Liebefeld (ots) -

La Journée nationale de vaccination contre la grippe aura lieu le vendredi 11 novembre 2016. Aujourd'hui déjà, 15 cantons autorisent la vaccination en pharmacie. Pas moins de 280 pharmacies proposent la vaccination contre la grippe - sans ordonnance ni rendez-vous.

Profiter d'une pause de midi prolongée - ou passer le soir après le travail ? Quoi qu'il en soit, la vaccination contre la grippe ne prendra pas plus qu'une vingtaine de minutes si l'on se rend à la pharmacie la plus proche. La prise de rendez-vous n'est pas nécessaire. Depuis la révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd) au printemps 2015, les pharmaciens ayant suivi une formation complémentaire de cinq jours sur la vaccination ont la possibilité de vacciner leurs clients directement à la pharmacie. L'objectif visé par la politique et les autorités consiste à augmenter la couverture vaccinale afin de renforcer la protection de la population contre cette maladie infectieuse aiguë. La vaccination en pharmacie permettra également de mieux utiliser le potentiel inexploité et les connaissances spécialisées des pharmaciens dans de nombreux domaines et de soulager les médecins de famille. A ce jour, 608 pharmaciens ont obtenu le certificat à l'issue de la formation et 422 autres suivent actuellement les cours. Pour les adultes en bonne santé, la vaccination contre la grippe est tout aussi sûre en pharmacie que dans un cabinet médical.

Vaccination contre la grippe en officine: 15 cantons

Actuellement, la vaccination contre la grippe en pharmacie est proposée dans les cantons suivants: Berne, Bâle-Campagne, Fribourg, Genève, Grisons, Jura, Neuchâtel, Schaffhouse, Schwytz, Soleure, St-Gall, Thurgovie, Vaud, Valais et Zurich. En Suisse, la décision d'autoriser la vaccination en pharmacie ainsi que le choix des vaccins pouvant y être administrés relèvent de la compétence des autorités de chaque canton. Certains principes s'appliquent néanmoins à l'ensemble du pays. Ainsi, les pharmacies proposent des conseils de vaccination dans tous les cantons et la vaccination contre la grippe est proposée dans tous les cantons où la vaccination est possible en pharmacie. Dans certains cantons, d'autres vaccinations et rappels, notamment contre la MEVE («vaccination anti-tiques»), contre l'hépatite et contre la rougeole, peuvent également être administrées en pharmacie. A la fin de l'année dernière, seuls cinq cantons autorisaient la vaccination en pharmacie sans ordonnance, à savoir Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Zurich. L'augmentation de ce nombre montre que la vaccination en pharmacie contribue à améliorer la couverture vaccinale et répond à un besoin de la clientèle.

Une protection efficace

Une procédure simple, rapide et sûre: en se faisant vacciner contre la grippe en pharmacie, les personnes en bonne santé de plus de seize ans se protègent efficacement contre cette maladie. L'Office fédéral de la santé publique recommande la vaccination contre la grippe entre autres:

- à toutes les personnes qui veulent réduire leur risque de contracter la grippe tant sur le plan privé que professionnel;
- aux personnes qui sont en contact régulier avec des personnes à risque accru de complications ou des nourrissons de moins de six mois;
- aux personnes travaillant dans le système de santé;
- aux personnes avec risque de complication accru lors d'infection grippale comme par exemple:
 - personnes à partir de 65 ans,
 - personnes avec maladie chronique (ne peuvent être vaccinées en pharmacie que dans certaines conditions),
 - femmes enceintes ou venant d'accoucher, enfants prématurés (vaccination effectuée par le médecin).

Soutien de la CSS à la vaccination contre la grippe

Du 3 octobre 2016 au 31 janvier 2017, la CSS assumera les coûts de la vaccination sans ordonnance dans les pharmacies affiliées à pharmaSuisse. Cette offre est valable pour les clients de la CSS disposant d'une assurance complémentaire couvrant les frais de guérison.

Déterminer le risque individuel avec le test vaccination grippe

Pour les personnes à risque, la grippe n'est pas une maladie bénigne: chaque année, elle rend nécessaire entre 1000 et 5000 hospitalisations et cause jusqu'à 1500 décès, notamment chez les personnes âgées. Les personnes souhaitant savoir si elles appartiennent à un groupe présentant des risques de complication accrus en cas de grippe peuvent s'adresser à leur pharmacie, consulter le site <http://www.sevaccinercontrelagrippe.ch/fr-ch/> ou appeler la Ligne Info-vaccin au 0844 448 448.

Statut vaccinal inconnu?

Même dans les cantons où les pharmaciens n'ont pas encore l'autorisation de vacciner, ils peuvent d'ores et déjà fournir des conseils qualifiés et établir sur demande un carnet de vaccination électronique.

Liste des pharmacies qui vaccinent et autres informations sur www.vaccinationenpharmacie.ch

Contact:

pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens

Rahel Rohrer

Département Communication

Stationsstrasse 12

3097 Berne-Liebefeld

Tél.: +41 (0)31 978 58 27, E-Mail: kommunikation@pharmasuisse.org

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100795184> abgerufen werden.